



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

# CST

## COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

### DU 14mars 2024

**Point 3 : Création d'un pôle tournages et évènements au sein de la division Qualité et Relation usagers de l'Agence de l'écologie urbaine.**

Info Paris  
3975\* ou  
paris.fr

\* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe



La division Qualité et relations usager de l'agence de l'Écologie Urbaine rassemble une cheffe de service, la cellule courrier, un agent responsable des relations avec le Conseil de Paris, une chargée du développement de la Qualité, un agent de catégorie B qui instruit les demandes d'autorisations de tournage et prise de vue ainsi que deux agentes de catégorie C qui instruisent les autorisations provisoires d'occupation du domaine DEVE pour les manifestations et évènements.

Les autorisations provisoires d'occupation du domaine public et les autorisations de tournage constituent un service support à l'ensemble des services d'exploitation de la DEVE. Leurs objectifs et leurs méthodes ont de nombreux points communs. Il est donc proposé de rassembler ces compétences dans un pôle tournage et évènements, qui sera encadré par l'agent de catégorie B.

En 2022, 1105 autorisations d'occupation du domaine DEVE ont été instruites par deux agentes de catégorie C. Ces agentes travaillent avec des associations ou des professionnels, les divisions du SEJ ou du SAB, mais également en lien avec la DICOM, la DPMP et les mairies d'arrondissement. Leur travail participe à un bon accueil des animations dans le respect des agents de la DEVE et de leur travail. Les préconisations sont adaptées à chaque demande et aux besoins de chaque espace vert.

Pour les demandes de prises de vue ou de tournage en 2022, l'agent de catégorie B a instruit 764 demandes. De la même manière, il travaille avec les productions, les divisions du SEJ, du SAB et les conservations des cimetières et travaille en lien étroit avec la mission cinéma DAC, le cas échéant avec la DPMP. Il contribue ainsi au bon accueil des tournages et à la valorisation des espaces entretenus par la DEVE. Les préconisations édictées ont vocation à protéger le patrimoine naturel et mobilier.

Le pôle tournage et évènements a vocation à développer la polyvalence au sein de l'équipe et à permettre ainsi d'éventuels remplacements, mais également un pilotage global qui permettrait de mieux répondre aux attentes des divisions et conservations et éventuellement d'anticiper leurs besoins. Les préconisations édictées ont de nombreux points communs, les sites les plus demandés sont les mêmes, comme le réseau d'interlocuteurs au sein de la DEVE. Dans tous les cas le travail des instructeurs prend en compte la charte des évènements éco-responsables et les règles techniques environnementales et de propreté fixant les conditions d'occupation des manifestations et autres utilisation exceptionnelles autorisés dans les jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.

Le développement de la polyvalence implique la maîtrise de deux systèmes d'information, Eudonet et Agate. Il est proposé de développer cette polyvalence lors du recrutement des nouveaux agents.